

**Extrait du registre des délibérations
 Réunion du 18 janvier 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le dix-huit janvier à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 8 janvier 2023.

Etaients présents :

- Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
- Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
- Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
- Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE
- Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2023- 02

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à l'obtention de subventions exceptionnelles d'un montant total de 91 535.80 € du CNM alors que seuls 15 000 € étaient inscrits au BP 2022, il est proposé de répartir une partie de la différence, soit 44 165 €, aux postes suivants :

Section de Fonctionnement			
<i>Dépenses</i>			
Chapitre	Article	Intitulé	Demande ajustement
011	6111	Sous-traitance générale – Tout Public	+ 8 100,00
	6112	Sous-traitance générale – Jeune Public	+ 5 200,00
	61351	Location mobilière eq scéniques	+ 1 250,00
	618	Divers	+ 1 150,00
	6222	Commissions et courtages sur vente	+ 180,00
	6228	Divers	+ 2 550,00
	6251	Voyages et déplacements	+ 3 450,00
	6262	Frais de télécommunications	+ 1 120,00
	6281	Concours divers	+ 340,00
	6358	Autres droits	+ 1 105,00
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 6 000,00
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	+ 970,00

	64111	Salaire artistes	
	64113	Salaire permanent	
	6451	Cotisations à l'Urssaf	+ 450,00
	6452	Cotisations aux mutuelles	+ 670,00
	6453	Cotisation aux caisses de retraite	+ 1 550,00
	6472	Versements aux comités d'entreprise	+ 960,00
	TOTAL		+ 44 165,00

Envoyé en préfecture le 20/01/2023
 Reçu en préfecture le 20/01/2023
 Affiché le + 2 270,00
 + 6 850,00
 ID : 057-800383861-20230120-DEL202302-DE

Section de Fonctionnement			
Recettes			
Chapitre	Article	Intitulé	Demande ajustement
77	778	Autres produits exceptionnels	+ 44 165,00
TOTAL			+ 44 165,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative n° 3 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5
 En activité : 5
 Membres présents : 5
 Membres absents excusés : 0
 Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
 le compte rendu de cette délibération sera affiché
 à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
 Hayange, le 19 janvier 2023

Le Président,
 Alessandro BERNARDI